

## **Commission Géographique Littoral PACA - Durance**

**Visio conférence – 12 avril 2021**

### **Allocution d'ouverture du Président Philippe VITEL**

Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à cette commission géographique du comité de bassin.

Je tiens à saluer Martial SADDIER en tant que Président du comité de bassin, qui nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui.

Je tiens également à saluer les 2 vice-présidents de notre commission qui sont présents à mes côtés :

1. Luc ROSSI, représentant de la fédération de pêche des Bouches du Rhône pour le collège des usagers non économiques,
2. Patrick LEVEQUE, représentant l'agriculture dans le collège des usagers économiques.

Je salue enfin la présence des représentants de l'Etat et de l'agence de l'eau :

- Laurent ROY, Directeur général de l'Agence de l'eau,
- Marie-Françoise BAZERQUE directrice adjointe de la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur,

- Annick MIEVRE, Directrice de la délégation PACA et Corse de l'Agence de l'eau.
- 

Pour cette dernière Commission Géographique de la mandature avant les prochaines élections régionales, et en tant que Vice-président de la Région, je souhaite rappeler l'engagement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans l'adaptation au changement climatique des territoires qui est un sujet majeur du prochain SDAGE. Le Président Renaud MUSELIER va à ce propos présenter un Plan Climat 2 à notre prochaine assemblée plénière d'avril pour témoigner de sa volonté à poursuivre le travail engagé depuis 4 ans avec la Cop d'Avance.

Dans le domaine de l'eau et de la biodiversité aquatique, cet engagement se traduit par la mise en œuvre de la mission d'animation et de concertation de la Région obtenue par délégation de l'Etat en juillet 2018. Dans ce cadre nous avons conduit un travail de rénovation des instances de l'AGORA qui se réunira dans sa nouvelle configuration le 11 mai prochain en visioconférence. Et nous allons proposer à cette prochaine AGORA de rendre un avis sur le SDAGE.

L'AGORA est une instance représentative, le Parlement régional de l'eau. Pour pouvoir élargir au maximum la concertation, nous proposerons d'organiser un nouveau Forum régional de l'eau fin 2021.

Au-delà de ses missions d'animation, la Région porte également des actions en direct :

- L'étude pour définir un programme d'investissements à 10 ans pour l'agriculture irriguée, PRO HYDRA, a été finalisée en 2020 et a permis à la fois de capter des crédits importants du plan de relance de l'Etat (environ 8 M €) et de mobiliser par la Région des moyens financiers plus conséquents qui contribueront à accompagner la modernisation de l'agriculture irriguée et la sécurisation des territoires. Ces crédits supplémentaires auront un effet levier auprès des financements de l'Agence de l'eau et du FEADER
- La Région a lancé fin 2020 un premier appel à projets pour la plantation d'arbres en bord de rivière (en ripisylve). 8 projets ont été déposés ce qui est prometteur pour un tout premier appel à projets.
- Enfin, en 2021, la Région a lancé une étude pour contribuer à faire émerger et faciliter des gouvernances sur les ressources stratégiques souterraines. Les aquifères régionaux sont essentiels à préserver pour le développement futur du territoire et cela passera par l'engagement d'acteurs locaux à animer des démarches globales sur ces masses d'eau.

Je tiens d'ailleurs à remercier l'Agence de l'eau qui accompagne la Région dans ces actions et en particulier l'étude PRO HYDRA et l'étude sur la gouvernance des eaux souterraines.

Cette séance de notre commission géographique, qui se tient exceptionnellement sous forme de webinaire du fait du contexte sanitaire, a pour objet de vous présenter les projets de SDAGE, de programmes de mesures et de PGRI 2022-2027. Ces projets sont soumis aux avis des assemblées et à ceux du public depuis le 1<sup>er</sup> mars et jusqu'au 30 juin prochain.

Les défis à relever proposés par les projets de SDAGE et de programme de mesures sont importants. Il s'agira de renforcer la mise en œuvre des actions pour atteindre le bon état des eaux exigé par la directive cadre sur l'eau et s'adapter au changement climatique.

Sur notre région, près de 1500 actions sont prévues à cet effet par le projet de programme de mesures 2022-2027 et visent à réduire les altérations subies par les milieux aquatiques pour 35% d'entre elles (restauration de la morphologie, de la continuité écologique et des zones humides), à mieux gérer les prélèvements dans la ressource en eau (26% des mesures), à réduire les pollutions toxiques y compris par les pesticides (16% des mesures) et les pollutions par les nutriments d'origine urbaine, agricole ou industrielle (14% des mesures).

Sur ces sujets, quelques chiffres sur les actions menées sur la période 2016-2020 incitent à l'optimisme :

- gestion quantitative de la ressource : 56 plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) élaborés au niveau du bassin dont 17

adoptés en PACA et 2 en cours d'approbation (Loup et Cagne) sur les 21 que compte la région;

- restauration de la continuité écologique : 813 ouvrages traités à l'échelle du bassin (dont 447 ouvrages prioritaires), 85 ouvrages en PACA (dont la majorité en ouvrages prioritaires) ;
- restauration de l'hydromorphologie : 469 km de cours d'eau restaurés (dont 35 km en PACA) ;
- captages prioritaires : environ 80% d'entre eux ont des plans de gestion engagés (210 sur 269 à l'échelle du bassin, 17 plans d'actions engagés en 2020 sur 24 en PACA, + 4 autres qui devraient être engagés d'ici la fin de l'année).

Concernant les projets de SDAGE et de programme de mesures 2022-2027 qui vont vous être présentés, et avant de donner la parole à M. Saddier, il me semble important d'insister sur les éléments suivants :

1/ Ces projets sont le fruit d'un intense processus de concertation.

2/ Les projets de SDAGE et de programme de mesures comprennent des avancées significatives en vue de l'atteinte du bon état des eaux.

3/ Les projets de SDAGE et de programme de mesures sont soumis à consultation et peuvent encore évoluer. Vos avis et contributions seront examinés avec attention pour améliorer les futurs SDAGE et programme de mesures 2022-2027.

M. Saddier développera chacun de ses points.

Pour ma part, je vous dirai un dernier mot pour vous inviter à participer à la consultation en cours. Je vous invite en particulier à vous exprimer sur les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions, qui sont le fondement de la portée juridique du SDAGE et sur le programme de mesures qui liste les actions à mettre en œuvre sur vos territoires pour reconquérir le bon état des eaux.

L'ambition du comité de bassin est en effet que le SDAGE et le programme de mesures répondent pleinement aux grands enjeux de l'eau de vos territoires.